



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050665

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/03/2024 10H00 C:024962 I:30166

V/Appel du Vendredi 15/03/2024 a 10H00

MONSIEUR GILLES BLANC

**172 ROUTE DE BUYE
69390 VERNAISON**

IMMEUBLE : MAISON DE M.BLANC
172 ROUTE DE BUYE
69390 VERNAISON

Vaulx en Velin, le 21 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N172 - MAISON DE M.BLANC -PORT.06 95079351

MOTIF : MERCI DE PREVOIR LE POMPAGE DE LA FOSSE SEPTIQUE ET DU BAC DEGRAISSEUR
AVANT LE 02/04 POUR UN MONTANT DE 250E TTC (CHANTIER IDENTIQUE A CELUI
DEJA REALISE EN 2020 ET 2015)

Donneur d'ordre : M. G. BLANC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Curage de réseaux par procédé hydraulique haute pression

LE 26/03 A 08H00 :
MISE EN PLACE DU MATERIEL
- POMPAGE DE LA FOSSE SEPTIQUE ET DU BAC A GRAISSE
NETTOYAGE HYDRAULIQUE DES TABOURETS ET DU CANIVEAU

OBSERVATIONS : RU LCOMPTER Email envoyé le 29/03/24 a 09H42 M. G. BLANC

RU LCOMPTER Email envoyé le 29/03/24 a 09H40 M. G. BLANC

RU LCOMPTER Email envoyé le 29/03/24 a 09H39 M. G. BLANC

RU LCOMPTER Email envoyé le 29/03/24 a 09H38 M. G. BLANC

CS LCOMPTER Email envoyé le 26/03/24 a 17H04 M. G. BLANC

=> VU AVEC DG - MONTANT FORFAITAIRE DE 250E TTC

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUI TE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050665

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Pompage fosse et bac degreaisseur	1	208,34	208,34
TOTAL H.T.				208,34
T.V.A. a 20,00%				41,66
TOTAL T.T.C.En EURO				250,00

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.